

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2026-02 -CM

SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX

*Début de séance 10h40.*

**PRESENTS :**

*Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Maryline BRU, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.*

*Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.*

**ABSENTE EXCUSEE :**

✚ Madame Claudine GUARY, donne son pouvoir à Monsieur John LANNE.

**PRESIDENT DE SEANCE :**

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Madame Modesty DECKERS a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.*

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 11h37.*

→ *Le conseil municipal s'est terminé à 11h42.*

**Objet : Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rapporte,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Cet effectif étant de vingt-neuf Conseillers Municipaux à Ensues la Redonne, par conséquent ce nombre ne peut être supérieur à huit.

*Entendu l'exposé du rapporteur,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2

A regard de la proposition de Monsieur Michel ILLAC, Maire, de fixer à huit le nombre des adjoints.

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité** des membres présents ou représentés,

**DECIDE** la création de huit postes d'adjoints

**PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers intervient dès leur élection.

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC

La secrétaire de séance :

**Modesty DECKERS**

